

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

LINEMATCH

Version du 26/05/2026 — V4

LE PRÉSENT DOCUMENT RÉGIT LES CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE LINEMATCH ET ANNULE ET REMPLACE TOUT DOCUMENT DE NATURE PRÉCONTRACTUELLE.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SONT VALIDÉES PAR L'UTILISATEUR FINAL ET ENGAGENT DONC LE CLIENT LORS DE SA PREMIÈRE CONNEXION.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, L'UTILISATION DE LINEMATCH VAUT ACCEPTATION SANS RÉSERVES DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION.

LES ÉVENTUELLES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT DU CLIENT NE SONT PAS OPPOSABLES À DCAF INFORMATIQUE.

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Vous bénéficiez du Service LINEMATCH tel que décrit ci-après.

Le service est fourni par la société DCAF INFORMATIQUE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé 206 chemin de la Place, 01480 SAVIGNEUX, inscrite au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 892 658 519, prise en la personne de son gérant Monsieur Alexis DELPORTE.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation engagent le Client et toute personne physique à qui il donne légitimement accès au Service LINEMATCH, qu'il s'agisse d'un Utilisateur Final ou d'un invité.

Vous êtes informé que ce service est réservé au traitement et à la mise à disposition temporaire de Données libres de droit ou pour lesquelles Vous détenez les droits de reproduction et d'utilisation.

L'accès et l'usage de LINEMATCH Vous est accordé en qualité de client. En aucun cas ce contrat ne peut être considéré comme un contrat de distribution. Par conséquent, Vous n'êtes en aucun cas autorisé à sous-licencier l'accès dont Vous bénéficiez au titre des présentes.

2. DÉFINITIONS

Dans le cadre du présent contrat, on entend par :

« **Administrateur autorisé** » : désigne le compte d'utilisateur (et par extension la personne qui effectue des actions en étant connectée avec les identifiants associés audit compte) créé par le Client aux fins de permettre l'accès aux fonctions d'administration du Service.

« **Client** » : désigne l'organisme (entreprise, collectivité, association, etc.) qui a souscrit un abonnement au Service et qui est généralement Votre employeur ou un client de Votre employeur. Le Client agit en tant que responsable du traitement en ce qui concerne les Documents et les données qu'ils contiennent lorsque ce sont des données à caractère personnel.

« **Document** » : désigne, au sens du présent Contrat, tout fichier électronique déposé par le Client dans le Service LINEMATCH en vue d'un traitement (océrisation et/ou Rapprochement). Le Document peut être : (i) une facture fournisseur, ou (ii) un Document de Référence (Réf) tel que défini ci-dessous. Le Document constitue l'unité de comptage du quota souscrit par le Client. Chaque fichier déposé compte pour un (1) Document, indépendamment de sa nature (facture ou Réf) et indépendamment de son nombre de pages. Le Client compose librement son quota de Documents entre factures et Documents de Référence. Aucun ratio entre factures et Documents de Référence n'est imposé contractuellement. Le Client peut ainsi déposer plus de Réf que de factures (cas typique : plusieurs bons de livraison rapprochés à une seule facture) ou inversement.

« **Données** » : désigne l'ensemble des éléments que Vous traitez via le Service, c'est-à-dire les documents dématérialisés et les informations extraites de ces documents dans le cadre du rapprochement ligne à ligne.

« **Espace de Traitement** » : espace mis à Votre disposition par DCAF INFORMATIQUE permettant le traitement et la conservation temporaire de Vos Données conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

« **Flux Entrant** » : désigne tout type de document identifié dès son entrée dans LINEMATCH et ne pouvant pas être déduit du forfait par la suppression dudit document.

« **Document de Référence** » ou « **Réf** » : désigne le document servant de base de comparaison à la facture fournisseur dans le cadre du Rapprochement. Le type de Document de Référence (bon de commande, bon de livraison ou bon de réception) est défini au démarrage du Service avec le Client en fonction de son mode de fonctionnement, et ne peut être qu'un seul des trois types par contrat. Une facture fournisseur est comparée à un et un seul type de Document de Référence. Le Document de Référence peut être composé d'un fichier unique de plusieurs pages, qui seront décomptées une à une dans le quota de pages traitées défini à l'article 8.

« **Rapprochement** » : désigne la fonctionnalité principale du Service consistant à comparer ligne à ligne une facture fournisseur avec un Document de Référence (Réf). Le Rapprochement s'effectue entre deux typologies de documents uniquement : une facture fournisseur et un Document de Référence, et non entre une facture et plusieurs types de documents simultanément.

« **Forfait** » : désigne le volume de traitement souscrit par le Client, exprimé en nombre de Documents par mois, dans la limite d'un plafond annuel de pages traitées défini à l'article 8.

« **Page traitée** » : désigne toute page d'un Document (facture fournisseur ou Document de Référence) déposé dans le Service. Le décompte s'effectue à la page, indépendamment du type de Document concerné, et indépendamment de l'utilité de la page pour le Rapprochement. Toute page déposée est

décomptée, y compris les pages annexes, conditions générales, mentions légales, pages blanches ou toute page ne contenant pas d'information utile au Rapprochement.

« **Workflow de validation** » : désigne la fonctionnalité permettant aux Utilisateurs Finaux désignés de valider, refuser ou annoter les résultats de Rapprochement selon un circuit défini par le Client.

« **Connexion API** » : désigne les interfaces de programmation permettant l'échange automatisé de Données entre LINEMATCH et des logiciels tiers (logiciels comptables, ERP, solution d'archivage telle que Zeendoc, etc.).

« **Invité** » : personne tierce que Vous autorisez à consulter certaines des Données présentes dans Votre Espace de Traitement.

« **Frais d'accès à la plateforme** » : désigne les frais facturés en une seule fois à la mise en service du Service LINEMATCH. Ils couvrent notamment le paramétrage initial du Service, la configuration des règles de Rapprochement, la définition du type de Document de Référence retenu pour le Client, la formation des Utilisateurs Finaux et l'accompagnement au démarrage. Ces frais sont acquis définitivement à DCAF INFORMATIQUE dès leur facturation et ne sont pas remboursables, en tout ou partie, y compris en cas de résiliation anticipée du Contrat, quelle qu'en soit la cause.

« **Mise à Jour** » : désigne les améliorations apportées aux fonctionnalités existantes et l'ajout de nouvelles fonctionnalités fournies par DCAF INFORMATIQUE, sous forme deancements périodiques réguliers.

« **Serveur** » : désigne l'infrastructure digitale, sécurisée, gérée et administrée par DCAF INFORMATIQUE ou ses prestataires sur laquelle les utilisateurs finaux transfèrent et gèrent leurs Données traitées par le biais de leur accès LINEMATCH.

« **Utilisateur Final** » : désigne une personne, notamment employée du Client, pour laquelle un accès à LINEMATCH a été créé sous la forme d'un mot de passe unique associé à une adresse courriel fournie par le Client.

« **Vous** » : désigne collectivement et conjointement le Client et les Utilisateurs Finaux. Par extension, « Vos », « Votre » etc. sont également relatifs au Client et aux Utilisateurs Finaux.

3. DESCRIPTION DU SERVICE

Vous déclarez :

- avoir reçu toutes les informations et documentations nécessaires ;
- avoir pris la mesure des prérequis techniques et fonctionnels et des limites du Service ;
- avoir compris le modèle économique sur lequel se base le service LINEMATCH ;
- que le Service répond à Vos besoins.

Le Service fait l'objet de mises à jour dont Vous bénéficiez automatiquement.

Le Service est délivré en mode SaaS (Software as a Service).

Le Service est fourni par DCAF INFORMATIQUE sous la marque LINEMATCH. Les Services comprennent : (i) le rapprochement automatisé ligne à ligne d'une facture fournisseur avec un Document de Référence (bon de commande, bon de livraison ou bon de réception, selon le mode de fonctionnement défini avec le Client), (ii) un workflow de validation par utilisateur, (iii) des connexions API avec des logiciels comptables, ERP ou solutions d'archivage tiers, et (iv) des services optionnels tels qu'éventuellement convenus.

Le Rapprochement opéré par LINEMATCH compare deux typologies de documents uniquement : une facture fournisseur et un Document de Référence d'un type unique défini avec le Client lors de la mise en place du Service. Le type de Document de Référence retenu peut être modifié en cours de contrat sans formalité particulière, à la demande du Client.

Le Service assure la traçabilité des différentes opérations effectuées sur l'Espace de Traitement. Les éléments de traçabilité sont consignés dans un journal d'opérations en ce qui concerne les identifications et les envois, transmissions et réceptions de Données effectués. Dans le cadre des opérations de traçabilité, DCAF INFORMATIQUE respecte les prescriptions légales applicables en matière de collecte des données de connexion, notamment les dispositions du règlement général sur la protection des données.

Important : LINEMATCH n'est pas une solution d'archivage à valeur probante. Le Service n'a pas vocation à conserver durablement les Documents et les Données, qui sont conservés temporairement pour les besoins du traitement (voir article 9). Il Vous appartient d'assurer l'archivage de Vos documents par le biais de toute autre solution adaptée.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à compter de leur acceptation par un Utilisateur Final pour le compte du Client, soit à compter de leur validation lors de sa première connexion au Service LINEMATCH.

Le contrat est conclu pour une durée d'engagement initiale de douze (12) mois à compter de l'activation du Service. À l'issue de cette période, le contrat est reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un (1) mois avant l'échéance.

En cas de résiliation anticipée par le Client en dehors des cas prévus par les présentes ou par la loi, l'intégralité des sommes dues jusqu'au terme de la période d'engagement en cours restera exigible.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation restent applicables pendant toute la durée des relations contractuelles liant le Client à DCAF INFORMATIQUE.

5. TRANSPARENCE

Le Service LINEMATCH fonctionne en partie grâce à l'implémentation de solutions éditées par des prestataires partenaires de DCAF INFORMATIQUE. À ce titre, dans l'hypothèse du recours par DCAF INFORMATIQUE aux solutions d'un prestataire, Vous en serez informé par DCAF INFORMATIQUE.

L'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation vaut acceptation en connaissance de cause du principe du recours à des prestataires tiers. Dans le cadre de l'utilisation du Service LINEMATCH, Vous pourrez être amenés à accepter les conditions générales d'utilisation du ou des services proposés par les prestataires partenaires de DCAF INFORMATIQUE.

Dans le cas où Vous activez une connexion API avec un logiciel tiers (logiciel comptable, ERP, solution d'archivage telle que Zeendoc, etc.), les traitements opérés via ce logiciel tiers sont régis par les conditions générales propres à ce logiciel tiers. DCAF INFORMATIQUE permet uniquement de faciliter l'échange de données entre LINEMATCH et le logiciel tiers, et ne saurait être tenue responsable du traitement ou de la conservation des Données par le logiciel tiers.

DCAF INFORMATIQUE est libre de changer de prestataire tiers. Au cas où DCAF INFORMATIQUE déciderait de changer de prestataire, DCAF INFORMATIQUE s'engage à ne pas faire évoluer le présent Contrat et à ne pas modifier les paramètres du Service LINEMATCH qui Vous est fourni.

6. ACCÈS AU SERVICE

L'accès au Service LINEMATCH Vous est accordé par DCAF INFORMATIQUE.

Dans certains cas, l'accès au Service LINEMATCH s'opère via la création par son client possédant des droits de création de compte. Le nombre de comptes utilisateurs correspondant au nombre d'Utilisateurs Finaux sera celui indiqué par le Client. L'accessibilité au Service LINEMATCH sera notifiée au Client par la réception d'un e-mail de confirmation incluant un mot de passe permettant cet accès.

Format de dépôt des Documents. Le Service LINEMATCH ne prévoit pas de fonctionnalité de découpe automatique d'un fichier PDF contenant plusieurs Documents distincts. En conséquence, chaque facture fournisseur et chaque Document de Référence doit obligatoirement faire l'objet d'un fichier PDF distinct lors de son dépôt dans le Service. Le dépôt d'un fichier PDF contenant plusieurs factures fournisseurs, plusieurs Documents de Référence, ou un mélange des deux, entraîne le décompte de l'intégralité des pages du fichier dans le quota de pages traitées, sans possibilité de réclamation a posteriori ni d'avoir au titre des pages décomptées. Il appartient au Client de s'assurer que ses fichiers respectent ce format avant dépôt. DCAF INFORMATIQUE ne saurait être tenue responsable d'une surconsommation du quota liée à un format de dépôt non conforme.

7. USAGE DU SERVICE

L'utilisation du Service LINEMATCH est placée sous Votre seule et entière responsabilité.

DCAF INFORMATIQUE n'a aucun moyen de savoir ni de prédire quels types de données sont ou seront présentes dans les documents que ses clients déposent dans LINEMATCH. Vous êtes seul responsable des Données que Vous décidez d'y traiter, la responsabilité de DCAF INFORMATIQUE ne saurait en aucun cas être engagée à ce titre dans la mesure où elle ne dispose d'aucun droit de regard sur les Données que Vous souhaitez traiter via son Service, qu'il s'agisse ou non de Données à caractère personnel.

Vous êtes seul responsable de l'accessibilité au Service LINEMATCH, ce qui concerne tant le maintien de la sécurité des codes d'accès Vous permettant cet accès que la définition des règles d'habilitation s'agissant des Utilisateurs susceptibles ou non d'accéder au Service LINEMATCH.

Le Service LINEMATCH comportant un certain nombre de fonctionnalités, Vous êtes seul responsable de l'activation ou non de certaines fonctionnalités du Service. La responsabilité de DCAF INFORMATIQUE ne saurait être recherchée en cas d'activation ou de non-activation de certaines fonctionnalités de LINEMATCH.

L'utilisation du Service LINEMATCH ne Vous dispense pas d'effectuer des sauvegardes de Vos données ailleurs que sur l'espace LINEMATCH. LINEMATCH n'étant pas une solution d'archivage, il Vous incombe d'assurer la conservation à long terme de Vos documents par tout moyen approprié (solution d'archivage à valeur probante, système d'information interne, etc.). DCAF INFORMATIQUE ne saurait être responsable en cas de perte de données conservées dans Votre espace LINEMATCH au-delà de la durée de conservation prévue à l'article 9.

La gamme des fonctionnalités de LINEMATCH peut être modifiée lorsqu'une Mise à Jour est publiée par DCAF INFORMATIQUE dans le cadre de son service.

Workflow de validation : l'Utilisateur reste seul responsable des décisions de validation, refus ou annotation effectuées dans le cadre du workflow. La responsabilité de DCAF INFORMATIQUE ne saurait être engagée en cas de validation erronée, abusive ou inappropriée d'un rapprochement par l'Utilisateur.

Connexions API : l'Utilisateur reste seul responsable du paramétrage des connexions API et des données échangées avec des logiciels tiers. Toute erreur de paramétrage, de mappage de champs ou d'envoi de données vers un logiciel tiers relève de la seule responsabilité du Client.

8. MODÈLE ÉCONOMIQUE ET UNITÉS DE COMPTAGE

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément les modalités de comptage et de facturation décrites au présent article, qui constituent un élément essentiel du contrat.

8.1 Unité de comptage principale

Le Forfait souscrit par le Client est exprimé en nombre de Documents traités par mois (au sens de l'article 2). Le tarif applicable est défini dans la grille tarifaire en vigueur communiquée au Client. Chaque fichier électronique déposé dans le Service constitue un (1) Document décompté du quota, qu'il s'agisse d'une facture fournisseur ou d'un Document de Référence.

8.2 Composition libre du quota — Absence de ratio imposé

Le Client compose librement son quota de Documents entre factures fournisseurs et Documents de Référence. Aucun ratio facture/Réf n'est imposé contractuellement. Le Client peut, à sa seule discrétion : ne déposer que des factures ; ne déposer que des Réf ; ou tout mélange des deux selon ses besoins.

Cette flexibilité permet notamment au Client de gérer les cas où plusieurs Documents de Référence sont rapprochés à une seule facture fournisseur (par exemple, plusieurs bons de livraison correspondant à une facture unique), ou inversement. Tous les fichiers déposés sont soumis au traitement d'océrisation au même titre, et sont décomptés du Forfait selon les modalités définies au présent article.

8.3 Plafond de pages traitées

La technologie d'océrisation utilisée par LINEMATCH traite les Documents à la page. Un Document comportant plusieurs pages consomme plusieurs unités de traitement, à raison d'une unité par page. Toute page déposée est décomptée du plafond, y compris les pages annexes, mentions légales, pages blanches ou pages ne contenant pas d'information utile au Rapprochement.

Le plafond de pages traitées inclus dans le Forfait correspond à une moyenne haute mutualisée sur l'année de deux (2) pages par Document déposé. Cette valeur constitue une limite haute mutualisée sur l'année et non un engagement de traitement par Document individuel. Le Client ne pourra se prévaloir d'un déséquilibre ou solliciter un avoir au motif que ses Documents comporteraient un nombre de pages inférieur à cette moyenne. Le plafond est calculé selon la formule suivante :

Plafond mensuel de pages = Nombre de Documents du Forfait × 2

Plafond annuel de pages = Nombre de Documents du Forfait × 2 × 12

À titre d'exemple, un Forfait de 600 Documents/mois est assorti d'un plafond de 1 200 pages/mois et 14 400 pages/an, tous Documents confondus (factures fournisseurs et Documents de Référence).

8.4 Calcul annuel et dépassement

Le décompte de la consommation du Client est apprécié sur une base annuelle, par période de douze (12) mois glissants à compter de l'activation du Service ou de chaque date anniversaire de cette dernière. Cette base annuelle permet de lisser les variations mensuelles d'activité du Client. Un système d'alerte informe le Client par courrier électronique lorsque sa consommation atteint quatre-vingts pour cent (80%) de son quota annuel. Cette alerte n'a pas valeur d'engagement contractuel et ne saurait être opposée à DCAF INFORMATIQUE en cas de non-réception (changement d'adresse email, filtres anti-spam ou tout autre motif).

Un dépassement est constaté lorsque, à l'issue de la période annuelle :

- le nombre cumulé de Documents traités dépasse le plafond annuel du Forfait (Nombre de Documents du Forfait × 12), OU
- le nombre cumulé de pages traitées dépasse le plafond annuel de pages (Nombre de Documents du Forfait × 2 × 12).

Le premier des deux seuils atteint déclenche la facturation du dépassement.

Chaque Document supplémentaire (au-delà du plafond annuel en nombre de Documents) sera facturé au tarif unitaire « Document supplémentaire » défini dans la grille tarifaire en vigueur.

En cas de dépassement du plafond annuel de pages avant le plafond annuel de Documents, le dépassement est converti en Documents supplémentaires sur la base d'un (1) Document supplémentaire par tranche entamée de deux (2) pages excédentaires, facturé au même tarif.

Le calcul et la facturation du dépassement interviennent à l'issue de chaque période annuelle. Les Documents non consommés au titre d'un mois s'agrègent au cumul annuel et permettent de compenser les mois de plus forte activité. En revanche, les Documents et pages non consommés à l'issue de la période annuelle ne sont pas reportables sur la période suivante.

8.5 Facturation au flux entrant

Conformément au modèle économique du Service, tout Document déposé est décompté du Forfait dès son entrée dans LINEMATCH. La suppression ultérieure d'un Document, pour quelque raison que ce soit, sera sans effet sur le décompte du Forfait. Le Client est invité à maîtriser ses dépôts en conséquence.

8.6 Évolution du Forfait

Le Client peut à tout moment demander à passer à un Forfait supérieur. Le passage à un Forfait inférieur n'est possible qu'à la date anniversaire du contrat, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.

8.7 Frais d'accès à la plateforme

Outre le Forfait mensuel ou annuel, le Client s'acquiesce de Frais d'accès à la plateforme tels que définis à l'article 2 et chiffrés dans la grille tarifaire en vigueur. Ces frais sont facturés en une seule fois à la signature du Contrat ou au plus tard à la mise en service effective du Service, selon les modalités définies aux Conditions Particulières ou au Bon de Commande. Ils sont exigibles à trente (30) jours date de facture, sauf conditions spécifiques convenues aux Conditions Particulières.

Conformément à l'article 2, les Frais d'accès à la plateforme ne sont pas remboursables, même en cas de résiliation anticipée du Contrat, le Client reconnaissant que la prestation de paramétrage et de mise en service constitue une prestation autonome, distincte de l'abonnement au Service, et intégralement exécutée à la mise en service effective. Le défaut de règlement des Frais d'accès à la plateforme à leur échéance entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, la suspension immédiate de l'accès au Service jusqu'à régularisation complète.

Prestations complémentaires hors Forfait standard. Pour les paliers à fort volume (à partir du palier PME L, selon la grille tarifaire en vigueur), le Forfait « Frais d'accès à la plateforme » couvre une prestation standard de paramétrage (configuration des règles de Rapprochement, paramétrage du type de Document de Référence, formation des Utilisateurs Finaux, accompagnement au démarrage). Les prestations complémentaires non couvertes par le Forfait standard feront l'objet d'un devis spécifique distinct, à valider par le Client avant exécution. Ces prestations peuvent inclure notamment : (i) le développement ou paramétrage d'interfaces spécifiques avec les systèmes d'information du Client (ERP, comptabilité, GED tierce, etc.) au-delà des connecteurs standards ; (ii) l'accompagnement à la conduite du changement multi-sites ou multi-services ; (iii) le paramétrage de règles métier complexes spécifiques au Client ; (iv) la formation avancée d'administrateurs au-delà de la formation

standard ; (v) toute autre prestation de conseil, d'audit ou de personnalisation expressément demandée par le Client. Ces frais complémentaires sont facturés en sus du Forfait standard et obéissent aux mêmes conditions de non-remboursement que les Frais d'accès à la plateforme.

9. CONSERVATION DES DONNÉES

Les Documents et Données traités via LINEMATCH sont conservés dans Votre Espace de Traitement pour une durée maximale de un (1) an à compter de leur dépôt, sauf accord particulier prévoyant une durée différente.

Cette durée de conservation correspond aux besoins fonctionnels du Service (rapprochement, validation, export) et ne constitue en aucun cas un service d'archivage à valeur probante. À l'expiration de cette durée, les Documents et Données pourront être automatiquement supprimés de l'Espace de Traitement sans possibilité de récupération.

Il Vous appartient donc d'exporter ou de transférer Vos Documents et Données vers une solution d'archivage tierce (par exemple, mais sans limitation, une solution d'archivage à valeur probante telle que Zeendoc) avant l'expiration de cette durée de conservation, si Vous souhaitez en conserver une trace au-delà.

DCAF INFORMATIQUE ne saurait être tenue responsable de la perte de Documents ou de Données résultant de l'écoulement de cette durée de conservation.

10. VOS OBLIGATIONS

Il Vous appartient préalablement à la validation des présentes Conditions Générales d'Utilisation de vérifier l'adéquation de Votre matériel informatique avec le Service proposé.

Vous devez à tout le moins être équipé du matériel informatique et de télécommunication suivant sans lequel Vous ne pourrez accéder au Service, à savoir au moins :

- un terminal (ordinateur, smartphone, tablette, etc.) disposant d'une connexion internet haut débit ;
- un navigateur de génération récente, la dernière génération disponible étant fortement recommandée.

L'équipement, le coût des communications téléphoniques et de l'accès au réseau Internet, ainsi que toute autorisation nécessaire y afférente, sont à Votre charge ou à celle du Client qui a créé Votre accès à LINEMATCH. Il Vous appartient d'être équipé de manière appropriée, notamment en matière informatique et de communications électroniques, pour accéder au Service et de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger contre toute atteinte ou dommage Vos Données stockées sur, en provenance ou à destination de Votre équipement informatique.

Vous Vous engagez à ne pas entraver le bon fonctionnement du Service de quelque manière que ce soit, notamment en transmettant tout élément susceptible de contenir un virus ou de nature à

autrement endommager ou affecter le Service et, plus largement, le système d'information de DCAF INFORMATIQUE et/ou de ses cocontractants.

Vous reconnaissez connaître et comprendre Internet et ses limites et, notamment, ses caractéristiques fonctionnelles et performances techniques, les risques d'interruption, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques, quels qu'ils soient, inhérents à tout transfert de Données notamment sur réseau ouvert.

Afin d'assurer la confidentialité des Données traitées, DCAF INFORMATIQUE Vous demandera lors de la mise en place du Service de Vous identifier à l'aide d'un code. Ce code est strictement personnel. Vous Vous engagez à le conserver et à ne le communiquer à personne.

L'Utilisateur Final et par voie de conséquence le Client est seul responsable des conséquences résultant de la communication d'un code personnel à tout tiers, volontaire ou accidentel, sans préjudice des dommages et intérêts que DCAF INFORMATIQUE pourrait Vous réclamer en raison du préjudice subi de ce fait.

Vous Vous portez fort du respect par Vos Invités des dispositions visées dans le présent article. Selon le type d'accès que Vous leur octroyez, Vos Invités pourront devoir s'identifier à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ou utiliser un lien d'accès direct à un élément de Votre Espace de Traitement LINEMATCH que Vous avez décidé de partager. Ces identifiants de connexion aussi bien que ces liens d'accès sont confidentiels. Vous Vous engagez à en informer Vos Invités et dégagez DCAF INFORMATIQUE de toute responsabilité relativement à l'usage fait de ces identifiants ou de ces liens d'accès par Vos Invités ou toute autre personne autorisée ou non à accéder au Service.

Responsabilité lors du partage par lien

Il est rappelé ici à l'utilisateur de la plateforme LINEMATCH que le partage de document par lien rend disponible, pendant la durée définie lors du partage, le document ainsi partagé à toute personne ayant connaissance du lien d'accès, notamment après que le destinataire a fait suivre le courriel contenant le lien d'accès.

Il est rappelé que la responsabilité de partager un document par lien est celle de l'utilisateur et la sienne seule.

Nous recommandons d'évaluer systématiquement les risques qu'il y aurait à partager un document par lien avant tout partage de ce type, notamment quand le document contient des données à caractère personnel ou sensibles.

Vous reconnaissez que le Service est destiné à un usage dans des conditions d'utilisation normales et raisonnables. Vous Vous engagez à utiliser le Service dans le strict respect de la loi.

11. NOS ENGAGEMENTS

11.1 Hébergement

DCAF INFORMATIQUE met en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables afin d'assurer un hébergement sécurisé des serveurs de traitement et des Données qu'ils contiennent

contre toute intrusion malveillante (piratage, vol de données...). Les sites d'hébergement des serveurs et des Données sont localisés sur le territoire de l'Union Européenne.

Vous êtes informé que le Service n'intègre ni ne fournit contractuellement aucune prestation d'identification ni de protection contre les virus. DCAF INFORMATIQUE Vous conseille fortement d'installer sur Votre terminal informatique un anti-virus susceptible d'identifier et de détruire les fichiers infectés. En aucun cas, DCAF INFORMATIQUE ne pourra être tenue pour responsable des conséquences du téléchargement d'un fichier infecté de virus depuis un Espace de Traitement LINEMATCH.

11.2 Restitution et réversibilité des données

À tout moment de la durée du service, Vous avez la possibilité de télécharger et récupérer l'ensemble de Vos Données traitées dans LINEMATCH via les fonctions d'export automatique mises à Votre disposition (notamment aux formats CSV, PDF et tout autre format pris en charge par le Service).

DCAF INFORMATIQUE met en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables afin d'assurer cette restitution sur Votre équipement informatique ou sur tout autre équipement informatique similaire ou compatible, sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet et en l'absence de toute interruption de service rendue nécessaire par des opérations de maintenance, réparation ou évolution.

DCAF INFORMATIQUE aura rempli son obligation de restitution dès lors que l'ensemble des Données aura été mis à Votre disposition via les fonctionnalités d'export. C'est le principe de réversibilité du service.

Compte tenu de la durée de conservation limitée prévue à l'article 9, il Vous appartient de procéder régulièrement à l'export de Vos Données vers la solution de Votre choix afin d'en assurer la conservation à long terme.

11.3 Connexions avec des logiciels tiers

Le Service propose des Connexions API permettant l'échange automatisé de Données avec des logiciels tiers (logiciels comptables, ERP, solutions d'archivage électronique telles que Zeendoc, etc.). Ces connexions sont activées sur instruction du Client.

DCAF INFORMATIQUE met en œuvre tous les moyens raisonnablement envisageables pour assurer le bon fonctionnement de ces connexions, sous réserve d'un fonctionnement normal du réseau Internet, des API du logiciel tiers et de l'absence d'interruption de service. DCAF INFORMATIQUE ne saurait être tenue responsable d'un dysfonctionnement résultant du logiciel tiers ou de ses propres conditions d'utilisation.

11.4 Confidentialité des données

Sous réserve des dispositions légales applicables, DCAF INFORMATIQUE met en œuvre tous les moyens techniques raisonnablement envisageables dans le cadre d'un Service comportant à la fois une prestation de traitement et de mise à disposition de Données, pour assurer et respecter, faire

assurer et faire respecter la plus stricte confidentialité sur l'existence et le contenu des fichiers et Données traités par l'intermédiaire du Service, dans les limites des présentes.

Le Client ou un Utilisateur Final peut néanmoins autoriser un accès temporaire à son Espace de Traitement, en particulier aux équipes de DCAF INFORMATIQUE et notamment à des fins de support et d'installation.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les détails de la politique de confidentialité de DCAF INFORMATIQUE et d'autres ressources relatives à la confidentialité des données sont disponibles sur ses sites web.

11.5 Formation de l'utilisateur final

DCAF INFORMATIQUE s'engage à assurer la formation de l'Utilisateur Final titulaire d'un accès à LINEMATCH selon les modalités définies dans le contrat de prestations conclu avec le Client.

12. RESPONSABILITÉ

12.1 Obligations de l'Utilisateur Final

En tant qu'utilisateur du Service, Vous Vous engagez à l'utiliser pour le compte du Client qui a souscrit l'abonnement audit Service et sous la responsabilité duquel Votre accès a été créé. Vous Vous engagez à utiliser le Service uniquement selon ses instructions ou dans le cadre des missions qui Vous ont été confiées par lui. Votre responsabilité emporte celle du Client vis-à-vis de DCAF INFORMATIQUE. Le Client pourra, le cas échéant, se retourner contre Vous suite à un manquement ou à une violation des présentes Conditions Générales de Votre part.

12.2 Obligation sur les Données

DCAF INFORMATIQUE, en sa qualité de sous-traitant dépositaire des Données pendant la durée de conservation prévue à l'article 9, s'oblige à restituer, dans leur intégrité, les Données traitées.

12.3 Réponses aux besoins particuliers

DCAF INFORMATIQUE ne consent aucune garantie sur l'aptitude du Service à répondre à Vos attentes ou besoins particuliers. De la même manière, DCAF INFORMATIQUE n'est pas en mesure de garantir qu'aucune erreur ou autre trouble de fonctionnement ou d'utilisation n'apparaîtra au cours de l'utilisation du Service.

DCAF INFORMATIQUE ne garantit pas que les résultats et les informations obtenus, notamment les résultats de rapprochement ligne à ligne, soient exempts de toute erreur ou de tout autre défaut. Il Vous appartient de vérifier les résultats produits par le Service avant toute exploitation comptable, fiscale ou financière. DCAF INFORMATIQUE est tenue, s'agissant de la fourniture du Service, par une obligation de moyens.

En aucun cas, DCAF INFORMATIQUE n'est responsable des préjudices tels que notamment : préjudice financier, commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de programmes informatiques subis par Vous qui pourraient résulter de

l'inexécution des présentes conditions générales, lesquels préjudices sont, de convention expresse, réputés avoir le caractère de préjudice indirect.

DCAF INFORMATIQUE ne sera en aucun cas responsable des dommages consécutifs, même partiellement, à une inexécution totale ou partielle de Vos obligations, ainsi que de tous dommages indirects même si elle a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages.

DCAF INFORMATIQUE n'assume aucun engagement ni aucune responsabilité quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission des envois à partir du Site lorsque ces événements résultent de l'utilisation des réseaux ou d'une défaillance de Votre part. DCAF INFORMATIQUE n'est pas responsable de l'indisponibilité des réseaux (logiciel ou matériel) qui ne sont pas entièrement sous son contrôle direct.

Vous reconnaissez et acceptez que le réseau Internet ou tout autre réseau utilisé aux fins de transmission des Données traitées puisse être saturé et/ou que les Données échangées au moyen du réseau puissent être détournées et conséquemment, Vous dégagez DCAF INFORMATIQUE de toute responsabilité à cet égard.

La responsabilité de DCAF INFORMATIQUE est en tout état de cause plafonnée aux 3 derniers mois de facturation relatifs au service concerné par un sinistre.

12.4 Intégrité des Données

Lors de l'export ou du rapatriement des fichiers, il Vous appartient de tester et de vérifier que ceux-ci sont en tous points conformes aux fichiers prétendument déposés et qu'ils s'intègrent correctement sur les applications informatiques d'origine ou sur des applications informatiques en tout point similaires.

Vous Vous engagez à indiquer à l'adresse support de DCAF INFORMATIQUE toute anomalie que Vous aurez constatée dans les 72 heures suivant la réception des données en communiquant Votre nom et Votre e-mail.

Dans le cas où Vous n'indiqueriez pas l'anomalie constatée dans les délais et selon les procédures visées à l'alinéa précédent, DCAF INFORMATIQUE ne pourra être tenue pour responsable de tout préjudice résultant de la perte de ces Données dès lors que l'absence d'information la prive de la possibilité de procéder à une nouvelle restitution des données épurées des anomalies initialement constatées.

12.5 Propriété des Données

Les Données traitées et conservées temporairement sur les serveurs de DCAF INFORMATIQUE restent Votre pleine et exclusive propriété.

DCAF INFORMATIQUE n'est techniquement pas en mesure et s'interdit de contrôler les Données traitées et/ou circulant depuis/vers Votre serveur.

En conséquence, DCAF INFORMATIQUE ne peut être tenue pour responsable ni de la diffusion ni de la présence dans Votre Espace de Traitement ni de la restitution sur Votre terminal informatique, de données obtenues frauduleusement et/ou interdites par la loi ou la réglementation.

Vous détenez seul la possibilité de choisir ou non d'enregistrer ces fichiers et ces données, de les conserver, de les partager, de les envoyer ou de les détruire, et assumez seul la responsabilité de ces choix.

DCAF INFORMATIQUE Vous informe néanmoins qu'elle est tenue de collaborer avec toute autorité judiciaire dûment mandatée pour conserver, contrôler voire éliminer les Données traitées sur ses serveurs.

DCAF INFORMATIQUE ne saurait être tenue pour responsable de défauts et/ou de l'interruption du Service dans les cas de force majeure.

12.6 Téléchargements et Cookies

Vous pourrez Vous voir proposer dans le cadre de la fourniture du Service, le téléchargement de logiciel(s) susceptible(s) notamment de faciliter l'utilisation du Service. Vous Vous engagez lors de l'utilisation de ces logiciels dans le cadre du Service à respecter les présentes conditions d'utilisation.

Afin de Vous permettre de Vous connecter au Serveur et, le cas échéant, au Service, les serveurs du Site peuvent devoir placer des cookies sur Votre terminal. Les cookies sont stockés dans l'espace de stockage local au terminal et conservés sur ce dernier jusqu'au retrait effectué par Vous. Vous pouvez refuser certains cookies, notamment en modifiant les paramètres de Votre navigateur. Néanmoins, le refus de certains cookies pourra Vous empêcher de bénéficier de toutes les fonctionnalités du Service.

12.7 Limitations et modifications

Vous reconnaissez avoir reçu, notamment en ligne, une information complète sur le Service et y souscrire en toute connaissance de cause. Le modèle économique du Service est décrit en détail à l'article 8 des présentes.

DCAF INFORMATIQUE ne pourra être tenue pour responsable de toute prétendue inadéquation du Service avec Vos besoins.

DCAF INFORMATIQUE se réserve par ailleurs le droit de :

- mettre en place des barrières techniques limitant le nombre, le type et/ou la taille des données échangées et/ou le nombre d'invités afin de limiter les usages abusifs ou détournés du Service. Vous serez informé des limitations techniques apportées à l'utilisation du Service en ligne par courrier électronique, envoyé à l'adresse utilisée pour Vous connecter au Service ;
- modifier les présentes conditions générales d'utilisation du Service. Vous pourrez néanmoins résilier le présent Contrat dans les 30 jours suivant la mise en place de ces modifications. À défaut de résiliation dans ce délai, Vous serez réputé les avoir définitivement acceptées.

12.8 Responsabilité du Client concernant les Données

Vous êtes seul responsable des Données que Vous souhaitez déposer sur l'Espace de Traitement. En conséquence de quoi, Vous êtes responsable de tous les dommages qui peuvent découler de la communication des Données, notamment erronées ou incomplètes, mais aussi contraires à la réglementation.

Vous êtes responsable de tous les dommages causés par Vous-même à DCAF INFORMATIQUE. Vous Vous engagez à indemniser DCAF INFORMATIQUE, en cas de demande, réclamation ou condamnation, notamment à des dommages et intérêts, dont DCAF INFORMATIQUE ferait l'objet à la suite du non-respect de Vos obligations ou aux dommages causés à autrui ou à elle-même par les Données que Vous auriez traitées ou diffusées en utilisant le Service.

Vous garantissez DCAF INFORMATIQUE contre toute réclamation, prétention ou exigence de tiers qui invoqueraient une violation de leurs droits, à la suite de l'utilisation du Service faite par Vous.

Vous reconnaissez que toute utilisation du Service avec Vos éléments d'identification est présumée faite par Vous et Vous sera imputée, à Votre charge d'apporter la preuve contraire.

13. INTERRUPTION DU SERVICE

Vous êtes informé et acceptez que tout ou partie du Service puisse, pour des raisons de réparation, évolution ou maintenance, être momentanément interrompu. DCAF INFORMATIQUE ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant de toute interruption liée aux opérations de maintenance ou d'évolution.

DCAF INFORMATIQUE fera tous ses efforts le cas échéant pour rétablir le Service dans les meilleurs délais. Dans la mesure du possible, DCAF INFORMATIQUE Vous informera de toute interruption prévisible du Service planifiée ou supérieure à 24 (vingt-quatre) heures.

DCAF INFORMATIQUE est en droit de procéder à une interruption de plein droit :

- En cas de violation des termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation, de tout détournement des fonctionnalités du Service, DCAF INFORMATIQUE sera en droit de procéder à l'interruption de plein droit du Service par simple email, sans que Vous puissiez solliciter une quelconque indemnité à ce titre. Vos Données seront alors définitivement supprimées des serveurs de DCAF INFORMATIQUE sous un délai de 30 jours sans que Vous puissiez solliciter un quelconque préjudice à ce titre.
- Dans le cas où DCAF INFORMATIQUE serait informée de l'utilisation du Service aux fins de traitement ou de diffusion de Données contraires aux lois et règlements français ou de l'État à partir duquel Vous accédez au Service, DCAF INFORMATIQUE sera en droit de procéder immédiatement à l'interruption du Service, sans préavis. Vous en serez alors informé par email. Vos Données seront alors définitivement supprimées des serveurs de DCAF INFORMATIQUE sous un délai de 30 jours sans que Vous puissiez solliciter un quelconque préjudice à ce titre.

14. SUPPORT ET ASSISTANCE

Dans le cadre du Service, DCAF INFORMATIQUE assure le support technique aux Utilisateurs Finaux.

Ce support technique pourra être de plusieurs natures :

- Support dit de « Niveau 1 » : concerne les demandes de renseignement, d'aide sur l'interface utilisateur ou de problèmes mineurs qui n'altèrent pas les fonctions principales du Service (rapprochement, validation, export) ;
- Support dit de « Niveau 2 » : ce support est destiné aux Administrateurs Autorisés du Client et concerne les demandes relatives à des problèmes fonctionnels de gravité moyenne ou haute et pour les situations critiques.

Les modalités et le périmètre du support sont définis dans le contrat de prestations conclu avec le Client. À défaut, les interventions de Niveau 1 et 2 pourront être facturées au Client.

15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DCAF INFORMATIQUE est seule propriétaire du ou des logiciels par elle créés nécessaires au fonctionnement du Service LINEMATCH et de toute documentation y relative.

Des droits de propriété intellectuelle, notamment d'utilisation et d'exploitation, relatifs à d'autres éléments du Service peuvent avoir été acquis par DCAF INFORMATIQUE ou conférés à DCAF INFORMATIQUE, notamment des droits d'utilisation et d'exploitation d'éléments logiciels « open source ».

DCAF INFORMATIQUE Vous concède un droit d'utilisation du ou des logiciels dont l'usage est strictement limité au bon fonctionnement du Service. Ce droit d'utilisation ne peut être détaché du présent Service. DCAF INFORMATIQUE se réserve le droit exclusif de procéder à toute intervention sur ces logiciels tant au titre de la maintenance que de l'interopérabilité avec tout autre programme ou matériel.

La marque LINEMATCH, ainsi que les logos, dessins, modèles, et tout autre signe distinctif associé au Service sont la propriété exclusive de DCAF INFORMATIQUE. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est strictement interdite.

16. FORCE MAJEURE

DCAF INFORMATIQUE ne pourra pas être tenue pour responsable de l'inexécution partielle ou totale de ses obligations ou de tout retard dans l'exécution de celles-ci, si cette inexécution ou ce retard ont été provoqués par la survenance d'événements imprévisibles, raisonnablement irrésistibles et extérieurs.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas suivants : grève totale ou partielle, lock-out, émeute, trouble civil, insurrection, guerre civile ou étrangère, risque nucléaire, embargo, confiscation, capture ou destruction par toute autorité publique, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit,

tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, blocage des communications électroniques, y compris des réseaux de communications électroniques, un arrêt ou un incident de machines, un ou plusieurs virus informatiques, une attaque d'un ou plusieurs pirates, et tous cas non prévisibles par DCAF INFORMATIQUE.

DCAF INFORMATIQUE informera par écrit le Client de tout retard résultant d'un cas de force majeure dès qu'elle en a eu connaissance et prendra toutes les mesures pour tenter d'y remédier.

Si le retard causé par la force majeure dépasse quatre-vingt-dix jours (90), chaque partie pourra résilier le présent Contrat. Le paiement restera dû pour les obligations déjà accomplies et les parties solderont leurs comptes en conséquence, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit.

17. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

17.1 DCAF INFORMATIQUE en qualité de responsable de traitement

Au titre des présentes, il est convenu que DCAF INFORMATIQUE traite les données à caractère personnel de ses interlocuteurs auprès du Client en qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation applicable, soit le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 Informatique et libertés dans sa version actualisée. DCAF INFORMATIQUE traite aussi certaines données concernant les Utilisateurs : identifiants de connexion et journaux d'accès au Service.

À ce titre, DCAF INFORMATIQUE s'engage vis-à-vis du Client à appliquer scrupuleusement les dispositions de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel.

17.2 DCAF INFORMATIQUE en qualité de sous-traitant

Au titre des présentes, il est convenu que DCAF INFORMATIQUE, lorsqu'elle accomplit des activités de traitement du Service et des contenus qui y sont traités, agit en qualité de sous-traitant, le Client étant responsable de traitement au sens de la réglementation applicable précitée.

Au titre du RGPD, nous sommes tenus de Vous informer immédiatement si l'une de vos instructions nous paraît constituer une violation de la réglementation en matière de données à caractère personnel. Nous ne serons pas tenus de satisfaire à de telles instructions.

En notre qualité de sous-traitant, nous nous engageons à :

- accéder et traiter Vos données à caractère personnel conformément à Vos instructions ;
- accéder et traiter Vos données pour les seules prestations définies entre nous ;
- faire nos meilleurs efforts aux fins d'adresser dans les plus brefs délais au responsable de traitement toute demande émanant d'une personne concernée par un traitement qui nous aurait saisie directement afin que Vous puissiez lui répondre en temps utile ;

- le cas échéant, encadrer tout transfert de données en dehors de l'Union Européenne conformément aux articles 45 et suivants du RGPD.

Afin de satisfaire aux obligations du RGPD, nous avons notifié à notre personnel un ensemble de règles destinées à la protection des données à caractère personnel et mettons en œuvre des mesures de sensibilisation régulières.

En Votre qualité de responsable de traitement, il Vous appartient de nous communiquer par tout moyen les instructions que nous devons suivre dans le cadre de l'accès et le cas échéant de l'usage de Vos Données. Les instructions fournies ne peuvent en aucun cas avoir pour objet ou pour effet de modifier le service auquel Vous avez souscrit.

Vous Vous engagez par ailleurs :

- à Vous conformer à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel en Votre qualité de responsable de traitement et à nous tenir garant de toute poursuite ou condamnation relative à des Données de Votre Espace de Traitement ;
- à garantir que les données auxquelles nous accédons ou que nous traitons pour Votre compte sont les Vôtres ou à défaut que Vous disposez de toutes les autorisations nécessaires ;
- à nous faire part de toute évolution relative à Vos traitements de données qui pourrait avoir un impact sur la mise en œuvre et le respect des Présentes ;
- à nous fournir, si Vous en avez désigné un, les coordonnées de Votre DPO ou référent RGPD ;
- à nous fournir en tant que de besoin les informations nécessaires à la tenue de notre registre des traitements de données en qualité de sous-traitant.

Chaque Partie met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées de nature à sécuriser et protéger les traitements de données à caractère personnel.

Vous devez en permanence Vous assurer que les profils utilisateurs sont correctement paramétrés. De même, tous les codes d'authentification doivent être paramétrés et modifiés de manière régulière.

Si nous identifions une violation de Vos Données au sein de nos services, nous nous engageons à Vous en aviser sans délai afin que Vous puissiez réaliser Vous-même la notification à la CNIL. Nous nous engageons à Vous communiquer toutes les informations nécessaires dont nous disposons pour satisfaire à cette obligation de notification.

Vous nous autorisez à avoir recours à nos propres sous-traitants (« sous-traitants ultérieurs » au sens du RGPD). Nous Vous garantissons que les sous-traitants que nous choisissons donnent eux-mêmes toutes les garanties appropriées en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel.

À l'expiration du contrat et au plus tard le dernier jour du contrat, il Vous appartient de nous indiquer si nous devons supprimer ou Vous restituer les données à caractère personnel. Une fois les données supprimées ou restituées, nous n'en gardons aucune copie et ne serons donc pas en mesure de Vous adresser une nouvelle copie des données.

Vous pouvez auditer notre conformité aux obligations définies aux présentes une fois par an. Sauf en cas de violation de données avérée, cet audit est réalisé par la voie d'un questionnaire de conformité que Vous voudrez bien nous adresser à la date d'anniversaire de notre contrat.

Conformément à l'article 82 du RGPD, notre responsabilité en tant que sous-traitant ne peut être engagée que dans les cas limitatifs suivants :

- nous n'avons pas respecté les obligations prévues par le RGPD qui nous incombent spécifiquement en notre qualité de sous-traitants, ou ;
- nous avons agi en-dehors de Vos instructions documentées, ou ;
- nous avons agi contrairement à Vos instructions écrites.

Dans tous les cas, la réparation du préjudice et le plafond de réparation sont ceux définis dans notre contrat de prestations ou nos conditions générales/particulières.

18. DISPOSITIONS DIVERSES

Non-renonciation : Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes ne saurait être interprété, pour l'avenir, comme une renonciation à l'obligation en cause.

Indépendance des Parties : Les Parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des parties indépendantes l'une de l'autre. Les présentes conditions générales ne constituent ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre Partie. Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie.

Convention de preuve : Les documents et communications sous forme électronique échangés entre les parties feront preuve, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont ils émanent et qu'ils soient établis et conservés dans des conditions raisonnables permettant d'en garantir l'intégrité, la fidélité, la fiabilité, la durabilité et la pérennité.

Domiciliation : Pour l'exécution de la présente convention et sauf dispositions particulières, les parties conviennent de s'adresser toute correspondance à leur siège social respectif. Tout changement d'adresse devra être signalé à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Références commerciales : chaque Partie pourra citer le nom de l'autre à titre de référence commerciale conformément aux usages commerciaux, notamment sur leurs sites internet respectifs.

Nullité : Si une disposition quelconque des présentes Conditions Générales ou des clauses et conditions afférentes, notamment mentionnée en annexe, s'avère invalide, les dispositions restantes des présentes Conditions Générales et des clauses et conditions demeurent entièrement applicables.

19. LOI APPLICABLE, LITIGES

Les Parties conviennent expressément que le présent Contrat est soumis à la Loi française. Tout différend lié à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent Contrat doit, en premier lieu et dans toute la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables entre les Parties.

À DÉFAUT D'UN ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES DANS UN DÉLAI D'UN (1) MOIS À COMPTER DE LA DATE DE PREMIÈRE PRÉSENTATION DE LA LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION NOTIFIANT LA DIFFICULTÉ EN CAUSE, TOUT DIFFÉREND DEVRA ÊTRE SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DE BOURG-EN-BRESSE NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS ET APPEL EN GARANTIE Y COMPRIS POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE ET LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU SUR REQUÊTE.